



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 21 Mai 2021

Présents dans l'ordre du tableau : Jean Claude GRASSER, Isabelle VIAUD, Michel CHEVALIER
Céline PRUNIER, Julie BOISSELIER, Marion THOUVENIN
Hubert DELATTE, Arnaud GAUDARD, Jean Michel THOUVENIN

Absent(s) : aucun absent

Points de l'ordre du jour	Propositions	Décisions de l'Assemblée délibérante
<p>Préambule : Visite du président de l'ACCA</p>	<p>Le président de l'ACCA (Association de chasse agréée) de Clémery, Antoine Dardaine, est venu présenter le bilan de la saison de chasse passée.</p> <p>L'effectif des chasseurs se raréfie, ils ne sont plus que 8 et demi, ainsi que le gibier. Les charges ne diminuent pas, de 2086 euros de remboursement de dégâts aux cultures, les assurances, les bagues à 40 euros qu'il faut acheter et la location de 1100 euros à verser à la commune.</p> <p>La saison a été catastrophique, le petit gibier devient rare, seuls 3 sangliers ont été prélevés. L'ACCA a abandonné la location de la commune de Saint Rémy (88), massif intégré dans le massif de Clémery.</p> <p>Le président nous informe qu'ils vivent sur leurs réserves financières qui s'amenuisent et que pour la prochaine saison, il y a des questions à se poser. La part de chasse est à 380 euros et la demi part à 200 euros. Le maire et l'ancien maire ont chacun une demi part par solidarité, ceux-ci n'étant pas chasseurs.</p> <p>Si l'ACCA ne chassait plus notre massif, la commune aurait à payer les dégâts des sangliers, mutualisés sur le Département.</p>	
<p>1- Election du 2ème adjoint</p>	<p>Michel Chevalier avait été élu 2ème adjoint au cours de la précédente séance. La préfecture, notre organe de tutelle, a retoqué notre délibération car "on ne pouvait pas voter deux adjoints le même jour avec un conseil incomplet" (dura lex, sed lex)</p> <p>En conséquence il a été procédé à nouveau à l'élection d'un second adjoint. Michel Chevalier a été le seul à se présenter et a obtenu 7 voix sur 9 et 2 bulletins blancs.</p>	<p>Elu à la majorité des présents</p>
<p>2- Syndicat départemental d'électricité SDE 54</p>	<p>Le maire a participé à différentes réunions du SDE 54 et il nous a été signifié que l'état avait créé une taxe sur la consommation d'électricité. Cette taxe de 4 % en 2021, passe à 6 % en 2022 et 8.5 % en 2023. Cette taxe sera reversée aux communes pour compenser une partie de la</p>	

	<p>perte de la taxe d'habitation qui sera définitivement supprimée en 2023 .</p> <p>Le SDE 54 perçoit cette taxe des fournisseurs d'électricité pour les communes de moins de 2000 habitants et doit nous en reverser au minimum 95 %, le complément étant destiné à abonder le budget de fonctionnement du SDE54 .</p> <p>Aussi le bureau du SDE a décidé de reverser 97 % de ladite taxe et de ne garder que 3 % pour les frais de fonctionnement. Ainsi, la commune percevra pour 2021 environ 5700 euros .</p> <p>D'où la nécessité d'approuver cette proposition</p>	Avis favorable à l'unanimité des présents
3- Transfert de compétence "Mobilité " à la communauté de communes et désignation d'un délégué référent mobilité par commune	<p>La communauté de communes souhaitant prendre la compétence mobilité , il convient que chaque commune se détermine sur le sujet avant décision en conseil communautaire .</p> <p>Après débat la commune accepte de transférer à l'unanimité , la compétence mobilité à la CCSGC .</p> <p>Isabelle VIAUD 1ère adjointe , seule candidate, sera notre référent mobilité .</p>	Avis favorable à l'unanimité des présents
4- Approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)	<p>Le rapport de la réunion de la CLECT , à laquelle nous étions présents avec Hubert Delatte à Nomeny le 19 Mai , ne nous a pas été communiqué.</p>	Point reporté
5- Vente du presbytère	<p>Afin de pouvoir réaliser des travaux notamment de mise aux normes PMR de la salle Jeanne d'Arc ainsi que le clocher de l'église , la commune souhaite vendre le presbytère qui se trouve sur une parcelle de 20 ares. La locataire sera avertie et l'acquisition lui sera proposée en priorité dans le respect de la réglementation.</p> <p>Aussi, afin de pouvoir faire une évaluation du bien , ainsi que faire procéder aux diagnostics immobiliers, nous avons besoin de pénétrer dans l'immeuble, ce qui n'est pas possible actuellement, notamment pour le remplacement du compteur d'eau .</p> <p>Une invitation à une rencontre en mairie sera proposée à la locataire dans les prochains jours .</p>	Avis favorable à l'unanimité des présents
6- Fixation du tour de garde des élections	<p>La commune par deux fois a sollicité les habitants pour participer à la tenue des bureaux de vote . Quelques personnes se sont manifestées et nous les en remercions . Un tour de garde, que l'on doit transmettre en préfecture, va être établi avec des tranches de 2h30 au lieu de 2 heures pour suppléer au manque de volontaires . Mais il est encore temps pour les retardataires .</p> <p>Ceux qui ne sont pas vaccinés auront une attestation du Maire pour être prioritaires quel que soit leur âge .Il suffit de la demander même en dehors des heures de mairie à l'adresse mail : com. clemery@wanadoo.fr</p>	Tableau en cours d'élaboration

7- Diverses informations :

* La fibre optique :

La pose des câbles a démarré par les Cathelinettes et descend le village . Le SRO (armoire sous répartiteur optique) sera bientôt installé rue de l'Orme à proximité de la rue du Colombier.

La commercialisation devrait intervenir fin 2021 , début 2022 .

* Résidence de La Louvière :

Il a été proposé de donner le nom de l'historien de la commune disparu récemment, à la rue de la future résidence. La famille n'y tenant pas particulièrement, le conseil , afin d'éviter toute confusion décide d'appeler la rue de la résidence , rue de La Louvière .

* La subvention européenne de 24 000 euros pour les travaux en forêt nous a enfin été versée. Elle nous permettra de rembourser la moitié du prêt de 50 000 euros contracté pour ces aménagements .

* Convention avec le FEP : Michel Chevalier 2ème adjoint a rédigé un projet de convention avec le Foyer d' Education populaire de Clémery . Il sera transmis par mail aux membres du conseil pour avis , avant de le proposer à l'association , puis retour au conseil pour approbation.

* La vitesse et le stationnement à Clémery : Le conseil municipal dans sa majorité, bien que conscient du problème ne souhaite pas faire une enquête "qui n'aboutira à rien" (je cite) sur les problèmes de sécurité liés à la vitesse et au stationnement . Il s'oppose à la mise en place de dos d'ânes qui vont pénaliser les autres usagers . Par contre la mise de place de stops pourrait être envisagée , au Hameau ou rue du Colombier . Il propose qu'un petit groupe de travail étudie différentes solutions .

*Pots de départ : En raison du covid , nous n'avons pu nous réunir pour honorer Mireille l'ancienne secrétaire, Lucien l'ancien Maire et Martine ancienne adjointe. Aussi est il décidé de faire une petite cérémonie à la rentrée de Septembre en espérant que nous pourrons à nouveau nous réunir .

*Visite de la sénatrice et d'un sénateur:

Véronique Guillotin , médecin de profession et sénatrice de Meurthe et Moselle est venue nous rendre visite pour nous informer qu'elle était chargée de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et qu'on pouvait la solliciter pour nos prochains dossiers . Elle a visité le groupe scolaire , la cantine et la cuisine . Elle était déjà venue en cours de travaux .

Olivier Jacquin sénateur de Meurthe et Moselle du secteur de Thiaucourt est également venu nous visiter en mairie.

Il a proposé de faire un courrier au préfet pour relancer notre demande de réduction de la vitesse et la mise en place de

passages piétons sur la RD120 aux 4 fers en date du 20 Novembre 2020 .

Apparemment , ca bouge avec les élections , et suite à ce courrier, le cabinet du préfet a proposé d'organiser une réunion avec la gendarmerie et la DITAM (on en a déjà eu deux avec la DITAM ex DDE)

* Résidence La Louvière : Le délai d'instruction du dossier a été allongé d'un mois car nous sommes soumis aux fouilles archéologiques, Bénicourt étant cité dans l'histoire au 14 ème siècle (voir le chapitre histoire de notre site internet <https://clemary.fr>)

Le 21 Mai, quelques heures avant le conseil, la commission de réalisation de la résidence a reçu les futurs constructeurs . (Nous disposons de catalogues en mairie). Ceux ci nous feront des propositions concernant les maisons en locatif le long de la rue de Bénicourt .

* Elections : Les panneaux électoraux seront mis en place samedi matin à partir de 9 heures

***Cubage du bois : Samedi 29 à 10 heures rendez vous à la cabane de chasse .**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H30 .

Clémery, le 24 Mai 2021

Le Maire Jean-Claude GRASSER